



CAP locale contrôleurs du 7 juillet 2008

Déclaration des élus CGT

La CAP locale n°2 qui devait se tenir le 30 juin a été boycottée par l'ensemble des organisations syndicales.

Les élus CGT réaffirment qu'ils ne peuvent tolérer les méthodes actuelles de gestion du personnel (« mutations d'office »), et voir remises en cause certaines pratiques locales (examen des mutations internes en CAPL) .

Suite à ce boycott, les élus CGT ont, avec un grand étonnement, découvert sur l'intranet départemental dans l'espace dédié aux comptes-rendus des CAPL, des commentaires relatifs à la décision de l'ensemble des élus du personnel dépassant les simples annonces du boycott et du report de la CAPL du 30/06 qui auraient du être portées.

Cet espace se doit d'être un espace d'information et non un outil de propagande de la direction locale. La direction a d'autres pouvoirs et moyens de communication.

La CGT rappelle que la CAP a vocation à être un lieu de débats et de prises de décisions, et à ce titre elle doit être respectée.

Pour éviter toutes les interprétations qui pourraient être faites sur le positionnement des élus, la CGT vous demande que dorénavant les déclarations des organisations syndicales lors des commissions soient jointes aux relevés de décisions.